

für die meinige Erkenth, geliebt und Erfahren habe, Hertzinnigist condoliere, gewüsslich nit ermanglende für die abgeleibte seel nach tragendter schuldigkeit Eiffrigst den lieben Gott zue erbitten, Welches auch meine Hochwürdige Gnädige Fr[au Aebtissin Maria Euphemia Dorothea C e b e r g] sambt gantzen Convent, welche alle ab so betrüübten Todtfahl grossen antheil Nemmen, geneigtwilligist zue thuon offeriert haben; beynebens bedaure auch nit wenig meine liebe Fr. schwester [M a r i a F r a n z i s k a V e r e n a A n t o i n e t t a Zurlauben], welche gewüsslich an der Verstorbnen Fr. Tante Sel[ig] eine liebereiche Mamma Verlohren hat; in Gottes Nammen der Allerhöchste hat es gethan, Ihme seye Ewiges lob und danckh, und seyn Heiligster Nammen gebenedeyt, Hoffendtllich wird der allgützigste Gott mihr die gnadt vergönnen und meinen liebsten Herrn [geistlichen] Vattern annoch zue meinem trost gesund und wohlauff auff ville Jahr erhalten, welches von Herten wünsche".

Original - AH 77, 539-543 - Seite 542 und 543 leer

101

1684 Juli 27., Baden

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN JULES] DE GRAVEL [MARQUIS DE MARLY] AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je n'ay pas cru devoir partir de cette ville icy [wo der Ambassador, nicht aber Zurlauben an der Jahrrechnung teilnahm]¹ pour m'en retourner a Soleurre sans vous remercier de la lettre obligeante que vous avez pris la peine de m'escrire sur le suiet du Caractere d'Envoyé extraord^{re} en Suisse dont jl a plu au Roy [L u d w i g XIV.] de m'honorer Vous ne devez point douter que je ne tasche de m'en prevaloir au moins pendant tout le temps que Sa Ma^{té} aura agreable de m'employer en ces quartiers icy pour vous obliger et pour vous rendre tous les services qui dependront de moy. Vous me ferez mesme plaisir de renover avec moy le commerce que Vous entreteniez avec feu Monsieur l'Ambassadeur [Robert-Vincent de G r a v e l] et de faire scavoir tant que J'y seray par ses ordres ce que Vous croirez meriter de venir a ma cognoissance selon que J'en useray de mon costé dans les affaires que je croiray devoir vous estre mandées. Vos [gemeint Stadt und Amt Zugs] Deputes [auf obiger Jahrrechnung: Karl H e g g l i n und Christoph I. A n d e r m a t t] se sont acquittez de la Commission dont jls avoient esté chargez de la part de

147

leurs seig.^{rs} et sup.^{rs} [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] a mon esgard. Je me remets a la response que je leur ay faite et au rapport qu'ils en feront a leur retour.

Du reste Je vous diray en confiance qu'il ne sera pas mal a propos que vous insinuez sous main et adroitement dans les rencontres qui s'en presenteront le peu d'utilité que les particuliers qui s'engagent dans la levée [- Regiment Beroldingen -] qui se fait pour le Milanois [Mailand/Spanien gemeint]² en tireront dans la suite puisqu'outre qu'il est encore fort incertain qu'elle subsiste longtems non seulement on rabattera la paye au bout de l'année mais qu'ils courent mesme risque de n'en recevoir point du tout dans quelque temps d'icy; Que de plus l'on devoit se ressouvenir combien ont esté mal-traittées autresfois les troupes de leur nation qui avoient passé au service du Milanois [- noch 1684 waren diesbezüglich zahlreiche Forderungen offen -] que l'on a veu des compagnies toutes entieres perir et mourir sans qu'il en soit revenu un seul homme et sans toutefois avoir veu l'ennemy, Que le mot de frescarole qu'ils changerent [1656/57?] en mortarolle a cause de la mortalité qui se glissa en 1656 et 57 parmy leurs hommes [vermutlich des Regiments Crivelli gemeint] devoit ce semble les faire tenir un peu bride en main avant que d'accepter des Commissions qui leur seront encore moins avantageuses cette fois icy que par le passé. Je ne doute pas que ces sortes de discours respandus adroitement (ainsy que je l'ay dit) ne produisent quelque bon effect Vous prendrez la peine de m'en informer et de tout ce qui peut regarder la mesme levée."

1) s. EA VI 2, 111 (Nr. 67)

2) s. ebenda 109 a

Original, mit Siegel - AH 77, 544-547b - Seite 547a leer

102

1687 August 24., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ANTOINE-MICHEL] TAMBONNEAU AN
AMMANN [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay veu M.^r votre fils [B e a t J a k o b II. Zurlauben, damals Hauptmann über eine Kompagnie im Deutsch-Regiment Greder]¹ en passant pour aller en france qui m'a compté une partye de vos differentz qu'jl seroit bon de terminer au plutost ny ayant rien ... [de plus contraire] aux interrestz du Corps